

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 31 mars 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

**Délibération n° BC-2023-031**

Objet de la délibération : **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PHONAMBLE POUR SES INTERVENTIONS 2023 DANS LE CADRE D'ATELIERS MUSICAUX INTERGENERATIONNELS**

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 24 mars 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

**Absents ayant donné procuration :**

- BOURLIN Sébastien donne procuration à GUISIANO Jean-Martin, GIULIANO Jérémy donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud donne procuration à PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain donne procuration à DEBRAY Romain.

**Absent** : VERAN Jean-Pierre.

**Secrétaire de Séance** : Chantal LASSOUTANIE

Monsieur Romain DEBRAY expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2311-7 relatif à la forme des décisions d'octroi des subventions et l'article L1611-4 du CGCT relatif aux contrôles des subventions attribuées ;

**VU** la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment l'article 59 qui a inséré un article 9-1 définissant les subventions aux associations, dans la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**VU** le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**VU** le décret n°2017-779 du 05 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de Petite Enfance et qu'il convient de soutenir les associations œuvrant en faveur de la Petite Enfance, notamment les actions qu'elles mènent dans le cadre du Contrat Territorial Global et de la convention d'éducation artistique et culturelle ;

**CONSIDERANT** que l'association Phonambule propose des ateliers musicaux intergénérationnels notamment au sein de l'établissement La Source V120 à Brignoles .

**CONSIDERANT** que ces ateliers permettent la rencontre des personnes âgées et patients avec de très jeunes enfants de 0 à 3 ans, accompagnés des parents ou assistantes maternelles, à raison de 2 animations par mois, le mardi matin ;

**CONSIDERANT** que les dates des séances sont définies avec la direction de l'établissement et le matériel est fourni par l'association ;

**CONSIDERANT** l'impact qui découle de ces ateliers en termes de partage, d'ouverture et de tolérance aux autres ;

**CONSIDERANT** que le projet présenté par l'association participe directement à la mise en œuvre d'une politique Petite enfance sur le territoire, notamment pour ce qui relève du soutien à la parentalité et de l'accès à l'art et la culture pour tous ;

**CONSIDERANT** l'engagement de l'association à apposer le logo de la Communauté d'Agglomération sur tous les supports de communication diffusés (dossiers de presse, tracts, affiches...) liés aux actions subventionnées ;

**CONSIDERANT** l'engagement de l'association à respecter les dispositions du contrat d'engagement républicain annexé au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 ;

**CONSIDERANT** l'engagement de l'association à rendre compte régulièrement à la Communauté d'Agglomération du déroulement de l'action subventionnée, le rapport d'activité, comportant un bilan financier sur la réalisation des activités prévues devant être remis à la Communauté d'Agglomération avant le 31 janvier 2024 ;

**CONSIDERANT** le dossier de demande de subvention 2023 déposé par l'association ;

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Petite Enfance réunie le 9 février 2023 ;

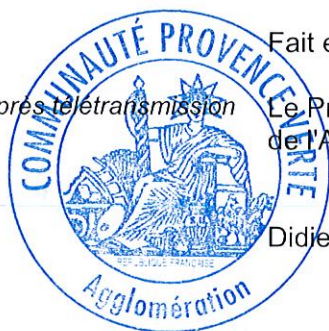
#### **Il est demandé au Bureau Communautaire :**

- **D'APPROUVER** le versement d'une participation financière d'un montant de 1 500 € (mille cinq cent euros), au bénéfice de l'association Phonambule, sise avenue du Général de Gaulle - 83560 RIANS, pour l'organisation d'ateliers musicaux intergénérationnels au sein de l'établissement La Source V120 à Brignoles, en 2023.
- **DE DIRE** que la subvention représente 10.4% du budget de fonctionnement qui s'élève à 14 420 €,
- **DE DIRE** que la subvention sera versée en une seule fois après notification de la présente délibération.

La dépense correspondante est prévue au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 31 mars 2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

